



OIC /CFM-47/2020/POA/RES/FINAL

RESOLUTION
SUR
LE PROGRAMME D'ACTION OCI-2025
ADOPTÉES PAR LA
47ÈME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement)

NIAMEY, RÉPUBLIQUE DU NIGER

Les 27 et 28 novembre 2020
12 et 13 Rabi II 1442H

RESOLUTION 1/47-POA
SUR
LE PROGRAMME D’ACTION OCI-2025

La quarante-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement) tenue à Niamey, République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;

Réaffirmant les objectifs et principes consacrés dans la Charte de l’Organisation de Coopération Islamique (OCI) ;

Rappelant la Déclaration de la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet (Makkah Al-Moukarramah, 7-8 décembre 2005), entérinant le Programme d’Action Décennal de l’OCI qui s’est achevé en décembre 2015 ;

Rappelant, en outre, le Communiqué final et la Déclaration de la treizième Conférence islamique au Sommet (Istanbul, 14-15 avril 2016) adoptant l’OCI-2025 en tant que Programme d’Action pour la décennie 2016-2025 comportant un programme complet de coopération et de partenariat dans les divers domaines prioritaires ;

Gardant à l’esprit le Communiqué final de la 14^{ème} Conférence islamique au Sommet (Makkah Al-Moukarramah, 31 mai 2019) qui souligne l’impératif d’une plus grande implication et d’une appropriation accrue de la part des États membres, à travers l’intégration des programmes et activités de l’OCI parmi leurs priorités nationales ;

Appréciant le rapport d’étape pour la période 2017-2018 présentant l’état d’avancement de la mise en œuvre des différents programmes présenté à la 46^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Abou Dhabi, 1-2 mars 2019) ;

Appréciant également les mesures prises durant 2019 par le Secrétariat général ainsi que par tous les autres organes et institutions du système de l’OCI dans le cadre des efforts entrepris pour la mise en œuvre effective du Programme d’action ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général et **prenant note** du rapport d’étape pour la période 2018-2019 reflétant l’augmentation impressionnante du nombre des programmes et activités entrepris dans le cadre de l’OCI-2025 ;

1. **INVITE** tous les États membres, organes et institutions du système de l’OCI, ainsi que les organisations internationales et régionales compétentes et les institutions spécialisées des Nations unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre efficace du Programme d’action.

2. **INVITE**, en outre, les États membres à continuer d'encourager leurs autorités nationales compétentes à manifester leur intérêt pour les programmes et projets spécifiques qu'elles souhaitent entreprendre indépendamment ou collectivement, dans le cadre de la réalisation des objectifs, programmes et activités de l'OCI-2025. À cet égard, le Secrétariat général assurera la coordination avec les autorités nationales, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux, et harmonisera les propositions, le cas échéant, pour faire correspondre les priorités nationales aux objectifs convenus de l'OCI-2025.
3. **PREND NOTE** du fait que le Secrétariat général en coopération avec SESRIC prépare actuellement un document complet d'examen à mi-parcours, « La voie vers 2025 : Gains, Défis et Opportunités » ; et **DEMANDE** aux Etats membres, aux organes et institutions compétents et aux comités permanents, à savoir COMCEC, COMSTECH et COMIAC de prendre part activement à ce processus pour dresser le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs convenus, et dans l'accélération de leur concrétisation durant les années restantes jusqu'à 2025. **DEMANDE** également au Secrétariat général d'organiser une réunion du groupe intergouvernemental d'experts avec la participation de toutes les parties prenantes concernées, à savoir les États membres, les institutions et organes compétents de l'OCI, y compris les comités permanents, pour un examen approfondi du document d'examen susmentionné.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général d'établir la coordination requise avec les organes et institutions compétents de l'OCI, y compris les comités permanents, et de préparer un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'OCI-2025 pour l'année 2020.
5. **DEMANDE EN OUTRE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la 48^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères pour examen.